FJF Philanthropie

CULTURE, ÉDUCATION, HUMANITAIRE

FJF PHILANTHROPIE : ENCART NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE VENTE SÉPARÉE.
L'ARCHE N°709 - MARS-AVRIL 2025

Fondation du Judaïsme Français

Culture, Éducation, Humanitaire

Avez-vous pensé à créer VOTRE PROPRE FONDATION ?

Tout en bénéficiant de nombreux avantages fiscaux, vous pouvez, grâce à votre fondation sous égide de la Fondation du Judaïsme Français, renforcer le tissu associatif français dans tous les domaines qui vous tiennent à cœur :

- **la valorisation** du patrimoine juif ;
- **le renforcement** d'un enseignement d'excellence pour tous ;
- **l'aide** à celles et ceux qui aujourd'hui dans la difficulté seront grâce à vos actions rendus à leur dignité.

Créer une fondation abritée, rien de plus facile !

1 Définissez **les causes** pour lesquelles vous désirez vous engager.

2 Déterminez le **type de financement** de votre fondation (fondation de flux, fondation avec dotation pérenne ou consomptible).

3 Choisissez **le nom de votre fondation**, son mode de gouvernance et son mode de gestion.

4 **Signez la convention** après accord de notre bureau et de notre Conseil d'administration.

Le montant minimal pour la création d'une fondation est de 150 000 €. Pour une fondation de flux, possibilité d'échelonner cette somme sur 3 ans. Les fonds alloués sont disponibles immédiatement.

Pour des conseils personnalisés, et en toute confidentialité, contactez :
Rémy Serrouya, directeur financier : par téléphone au 01 53 59 47 54 ou par e-mail, r.serrouya@fondationjudaisme.org

FONDATION DU JUDAÏSME FRANÇAIS, 72 RUE DE BELLECHASSE 75007 PARIS — 01 53 59 47 47

LABEL IDEAS L'EXIGENCE en action — Le Label IDEAS atteste de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances, et d'évaluation.

France générosités

ÉDITO

Se battre pour faire entendre la vérité

Nous vivons une époque de bouleversements intenses, en France comme dans les relations internationales. Crises économiques, instabilités politiques et profondes mutations sociétales ébranlent nos certitudes, rendant parfois nos projets collectifs plus complexes à réaliser.

Dans ce climat d'incertitude, nous observons avec inquiétude la résurgence d'un antisémitisme débridé, s'appuyant sur des propos et mensonges violemment anti-israéliens.

Cette « injustice », réplique sismique du drame du 7 octobre 2023, n'est pas sans faire penser dans son essence à celle de l'affaire Dreyfus et à la flambée d'antisémitisme dont elle fut le sinistre théâtre.

Mille leçons sont à retenir de cette Affaire, mais celle qui m'est particulièrement chère, mon métier d'avocat n'y est sans doute pas étranger, est que, face à l'injustice, le silence n'est jamais une option.

Se battre, toujours se battre pour faire entendre la vérité.

Se battre, toujours se battre, pour faire taire les mystifications de toutes sortes et défendre, bec et ongles, les valeurs fondamentales de justice, d'égalité et de solidarité.

Notre devoir est là, plus encore dans les temps troublés.

Nous nous engageons, avec nos 88 fondations abritées, à travers des projets sociaux, éducatifs, culturels et humanitaires, à combattre toutes les formes de haine et à promouvoir le dialogue, car nous croyons que c'est en renforçant les liens entre les individus que nous pourrons bâtir une société plus juste et plus responsable.

« L'antisémitisme n'est pas seulement un problème juif ; c'est un problème de société », comme le disait justement Émile Zola.

L'antisémitisme n'est donc pas l'histoire des juifs français, elle est celle de *tous* les Français, car ce fléau est le signal d'alarme d'une menace contre les valeurs fondamentales de la République.

Il appelle donc à une vigilance collective.

Avec confiance et détermination, nous resterons actifs et vigilants !.

Ariel Goldmann
Président de la Fondation du Judaïsme Français

La vie extraordinaire de LA BARONNE CLARA DE HIRSCH, philanthrope

Si au XIXe siècle les femmes vivaient souvent à l'ombre de leur mari, l'histoire a également retenu le nom de certaines d'entre elles, émancipées et/ou visionnaires, à la lumière de leurs réalisations. Il est ainsi de la baronne Clara de Hirsch.

PAR RÉMY SERROUYA

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
DE LA FONDATION DU JUDAÏSME FRANÇAIS

Née à Anvers, en 1833, dans une famille de banquiers, elle épouse en 1855 le baron Maurice de Hirsch. À eux deux, ils forment un tandem hors du commun ; lui, aux affaires, et elle, dans le domaine du social.

Ses premières actions humanitaires se concentrent sur les populations de Russie. Les Juifs vivent alors des moments de terrible souffrance, confrontés aux pogroms, aux discriminations et à la misère la plus noire. Clara de Hirsch va permettre à des dizaines de milliers d'entre eux de fuir ces persécutions et de s'installer en Amérique, essentiellement en Argentine et au Nicaragua. Profondément philanthrope, elle ne va pas se « limiter » à n'assurer que leur départ mais, suivant les préceptes de Maïmonide, ira au bout de sa démarche, dans une vision à long terme. Ainsi, en Argentine, elle finança la construction de fermes agricoles pour permettre à ces réfugiés russes de subvenir à leurs besoins et de devenir eux-mêmes des acteurs économiques à part entière. L'objectif de la baronne était d'offrir un toit, mais aussi les moyens de bâtir une nouvelle vie.

Anecdote intéressante, le père de René Goscinny, Stanislav, ingénieur de formation, fut engagé par la baronne de Hirsch pour l'aider dans ses actions d'intégration des immigrés de Russie en Argentine et au Nicaragua. Sans doute retrouve-t-on, dans le personnage d'Astérix, un peu de ce caractère latin, puisque c'est sur cette terre de soleil et de passion que son créateur a grandi.

Pour Clara de Hirsch, l'éducation était une clé essentielle pour l'émancipation et la prospérité des populations. Ainsi, aux États-Unis et en Europe, elle s'est impliquée dans les programmes d'écoles et de centres de formation pour favoriser l'intégration des immigrés. Ces institutions avaient à ses yeux un double rôle. Ils étaient à la fois un lieu de refuge, mais aussi, et surtout, de transmission des savoirs.

Suivant le même modèle, en France, la baronne de Hirsch a soutenu des initiatives pour permettre aux juifs émigrés de maintenir un lien fort avec leur héritage culturel, tout en s'intégrant à la société française. Son credo : s'appuyer sur l'éducation comme levier d'intégration et, ainsi, briser les stéréotypes. À Paris, on lui doit la création de l'École Lucien de Hirsch, avenue Secrétan. Toujours en activité, cette école, dédiée à la mémoire de son fils Lucien, visait à offrir une éducation de qualité aux enfants défavorisés.

On lui doit également des contributions exceptionnelles à l'Institut Pasteur, pour le développement de la recherche médicale.

Véritable icône de la philanthropie, et référence pour la Fondation du Judaïsme Français, Clara de Hirsch a consacré toute son énergie et ses moyens à améliorer les conditions de vie de ses contemporains, en distribuant des millions avec intelligence – aider, éduquer, mais surtout autonomiser les personnes dans le besoin. Dans le 7e arrondissement parisien, au square Boucicaut, une sculpture la représente. Un hommage de la Ville de Paris à cette femme extraordinaire, qui témoigne de son engagement en faveur de l'éducation et de la science. Une sculpture réalisée en 1914, alors que le capitaine Dreyfus venait juste d'être réhabilité…

> **En France, la baronne de Hirsch a soutenu des initiatives pour permettre aux juifs émigrés de maintenir un lien fort avec leur héritage culturel, tout en s'intégrant à la société française.**

3 QUESTIONS À UN NOTAIRE

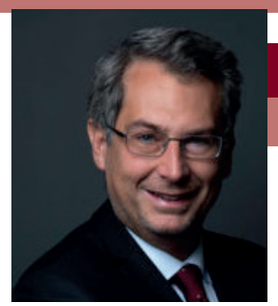

AVEC MAÎTRE LAURENT MAZEYRIE, notaire à Paris-5e

PROPOS RECUEILLIS PAR VÉRONIQUE HELFT-MALZ

Quels sont, selon vous, les défis majeurs que rencontre la philanthropie dans votre domaine aujourd'hui ? Il existe pour ma part deux types de clients : les philanthropes avérés et ceux qui s'ignorent. Les premiers viennent à moi car ils connaissent ma spécialisation, tandis que les seconds sont tous ceux qui me consultent dans le cadre de l'anticipation de leur succession ou la gestion de leur patrimoine.
Dans les deux cas, la philanthropie représente un panel de solutions permettant à la fois de faciliter la transmission, la conservation ou la gestion d'un patrimoine dans le temps, tout en bénéficiant de régimes fiscaux très avantageux.
Mon rôle est donc d'accompagner chacun dans ces démarches, éminemment personnelles, et d'établir les actes de libéralités (dons, donations et testaments), qui vont permettre de donner vie à leurs projets philanthropiques.
Les outils juridiques et les typologies de structures caritatives existants rendent ces sujets très techniques. Toutes les structures ne peuvent pas recevoir tous types de libéralités, ni tous types de biens. Et ce n'est pas parce qu'une association a la capacité de recevoir qu'elle est nécessairement exonérée de droits de mutation à titre gratuit.
Il est donc primordial que les acteurs de la philanthropie parviennent à s'adapter aux attentes, mais aussi aux besoins de leurs mécènes, et se dotent des bons outils pour permettre la réalisation de toutes ces actions.

Quels sont les principaux avantages juridiques et fiscaux pour vos clients lorsqu'ils intègrent la philanthropie dans leur stratégie patrimoniale ?
Le poids de la fiscalité française fait de notre législation celle qui est la plus attractive au monde en termes de réduction d'impôts liées à la philanthropie.
Pour autant, ces avantages ne sont en rien les moteurs d'un projet caritatif, mais ils constituent le plus souvent la cerise sur le gâteau d'un projet familial et patrimonial plus large.
Ainsi, entre les exonérations de droits – le premier avantage dont bénéficient la plupart des organismes sans but lucratif est en effet d'être exonéré de droits de mutations à titre gratuit –, et les réductions d'impôt sur le revenu (66 %), sur les sociétés (60 %), ou sur la fortune immobilière (75 %), les mécènes disposent d'un panel d'outil techniques permettant de considérer la philanthropie non comme une niche fiscale – l'économie d'impôt n'est pas supérieure ou égale au don, et donc le donateur reste quelqu'un qui va se dépouiller au profit de l'œuvre qu'il aura choisie –, mais plutôt comme un ensemble de solutions permettant d'optimiser certaines situations de gestion de patrimoine.
En présence d'héritiers vulnérables ou mineurs, de collatéraux lourdement taxés, ou en l'absence totale de successibles, passer par une fondation va permettre de transmettre, de gérer ou de pérenniser un patrimoine dans un cadre fiscal attractif, et de constituer une sorte de trust à des fins d'intérêt général, mais pouvant faciliter la gratification de ses proches.
Il est possible, notamment, de confier à une fondation le soin de liquider une succession pour ne remettre qu'une somme d'argent à ses héritiers, en les dispensant du règlement parfois complexe ou pénible d'une succession. Ce mécanisme permet de laisser à ses proches un pourcentage de la succession, qui correspond au montant net qui leur serait resté s'ils avaient tout reçu, en les gratifiant d'une somme nette.
Par exemple, léguer ses biens à son meilleur ami va générer pour ce dernier 60 % d'impôts. Sur un patrimoine de 1000, il ne va donc lui rester que 400 nets. Si, à la place, l'on institue une fondation légataire universelle, à charge pour elle de remettre 400 nets de frais et droits à ce même meilleur ami, la fondation va recevoir 1000, verser 400 au bénéficiaire, payer les droits pour le compte de ce dernier (les droits vont alors se calculer sur ce qu'il reçoit, c'est-à-dire 400. 60 % de 400 font 240 de droits). Il restera donc à la fondation la différence, soit 1000 -(400+240) = 360 ; réalisant ainsi une substantielle économie d'impôt tout en ne lésant pas son meilleur ami.
Et, selon le cas, on peut prévoir que le versement de ces fonds se fasse de manière échelonnée, par exemple jusqu'à la majorité du bénéficiaire (voire un âge plus élevé), ou de confier la gestion de cet argent à un tiers.
Nous sommes vraiment dans des opérations sur mesure.

Quelles options s'offrent à un client pour répartir son héritage entre ses enfants, tout en réservant une part pour une fondation qui lui est chère ?
Pour répartir un héritage entre ses enfants tout en réservant une part à une fondation, il est possible d'utiliser la quotité disponible. Selon le nombre d'enfants, la réserve héréditaire varie, et la part restante peut être léguée à une entité caritative. Des solutions comme des donations de son vivant permettent également d'anticiper la répartition et de soutenir une fondation, tout en bénéficiant de certains avantages fiscaux. L'assurance- vie constitue également un outil intéressant permettant de répondre aux intérêts en présence, notamment en offrant une certaine flexibilité dans la transmission. L'objectif à atteindre est de concilier volontés personnelles et respect des obligations légales ; garantissant une transmission harmonieuse et juridiquement sécurisée. À mon sens, la plus grande difficulté est de trouver un équilibre entre les désirs du client et les contraintes juridiques liées à la réserve héréditaire.
Attention ! Ces dispositions ne doivent jamais oublier les éventuels besoins des enfants.

Quel message souhaiteriez-vous transmettre à ceux qui hésitent encore à s'engager dans une démarche philanthropique ?
Donner change sa vie et son regard au monde. Il faut certes bien réfléchir – la phase de gestation est à mon sens la plus importante, il ne faut surtout pas la négliger –, et prendre conseil avant de se lancer, mais après, attention, ça peut devenir addictif…

À l'heure où l'antisémitisme explose, Perrine Simon-Nahum plaide pour un urgent sursaut républicain.

« Un texte nourri de la réflexion de toute une vie. Ce livre est une incitation à penser. Et à ne pas se résigner. »
Josyane Savigneau, *L'Arche*

« Un ouvrage remarquable. »
Ilan Levy, *Actualité juive*

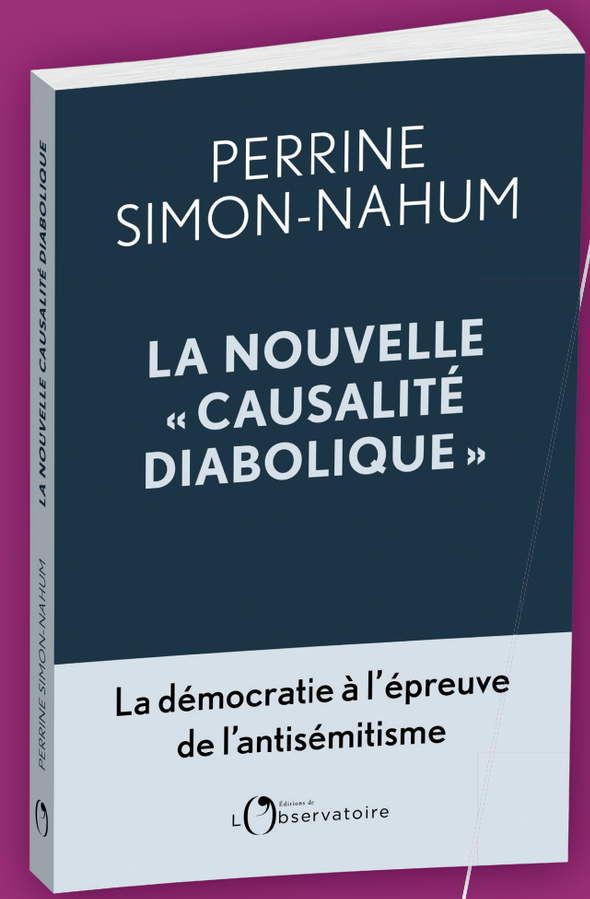

Éditions de l'Observatoire

Fondation du Judaïsme Français

REGARDER LE MONDE TEL QU'IL EST ET TENTER DE LE RÉPARER

Fondation reconnue d'utilité publique.

Membre de France générosités **et certifiée par** LABEL IDEAS L'EXIGENCE en action **attestant de bonnes pratiques en matière de gouvernanc, finances et d'évaluation.**